

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 28 Octobre 2010**

**Délibération n° 2010-21**

Date de convocation : 20 octobre 2010  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Titulaires : 22  
Suppléants : 2  
Absents non remplacés : 10  
Votants : 24

L'an deux mil dix, le 28 octobre à quinze heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

**ETAIENT PRESENTS :**

**POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :**

M. LELEU - M.ROGIER - M.BUIS - M.CORTADE - M.QUIOT - M.LUTZ -  
M.RANDOULET - M.GRANIER - M.BEL - M.PONCE - M.BANACHE -M.GUIN -  
M.VACCHIANI

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEZE :**

M.FENOUIL - M.PEREZ - M.LAGNEAU - M.GARCIA

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE  
GARDOISES**

M.GUEDES - M.LANGLADE - M.MANETTI - Mme BOUSQUET - M.ANASTASY  
- M.DEL BIANCO

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT**

Mme LAFAURE

Secrétaire de séance : M. Joël GUIN



**OBJET :** Convention Cadre Pluriannuelle avec l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise - Abondement de la participation du SMBVA pour l'année 2010

**Rapporteur : M. Georges BEL**

Le rapporteur rappelle que par Délibération n° 2010-02 en date du 02 Mars 2010 le Comité Syndical a approuvé la participation de base destinée au fonctionnement de l'Agence et les frais des études réalisées par l'Agence dans le cadre de la convention triannuelle (années 2009, 2010 et 2011).

Le Bureau Syndical réuni le 06 Septembre 2010 a accepté :

- le principe d'une mission d'assistance juridique,
- que ce soit l'Agence qui conduise la procédure de consultation,
- que le Syndicat rembourse à l'Agence les frais engagés.

L'Agence a retenu le Cabinet FIDAL (12/14, Boulevard du Général Leclerc - 92527 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex) représenté par M° Patrick HOCREITERE afin :

- de relire et d'analyser les documents déjà établis (diagnostic et rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durable...);
- d'assister l'Agence pour la rédaction du document d'orientations générales, puis lors de l'analyse des remarques des personnes publiques associées, de la commission d'enquête et enfin de la rédaction finale de la version qui sera approuvée par les élus.

Il est demandé au Comité Syndical de se prononcer :

- pour abonder la participation de base pour un montant de 6 500,00 € destinée au fonctionnement de l'Agence laquelle sera inscrite en Section de Fonctionnement du Budget chapitre 65 « autres charges de gestion courante » - article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » ;
- pour financer l'assistance juridique décrite ci-dessus pour un montant de 45 000,00 € laquelle sera inscrite au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » - article 202 « frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme ».

Le Bureau Syndical réuni le Jeudi 28 Octobre 2010 a validé ces propositions.

Monsieur Georges BEL, Vice-président, entendu,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

#### LE COMITE SYNDICAL,

- **APPROUVE** l'abondement de la participation du SMBVA à l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise pour l'exercice 2010 selon les dispositions précisées ci-dessus.

Vote du Comité :      POUR : 24  
                                  CONTRE : /  
                                  ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 08/11/2010

Pour extrait conforme  
Le Président

Alain CORTADE

